

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2023 / N°4**

SEANCE du 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 19.09.2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt- six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.

Absents excusés :

REBOUL Grégory donne procuration à **BONNET Annick**
ROUZET Christelle donne procuration à **LAMBERT Daniel**
MANENT Corinne donne procuration à **ANDEOL Hervé**
LASSAGNE Cécile donne procuration à **BROCHIER Nicolas**
VIAL Anne- Claire donne procuration à **DESPEYSSE Jocelyne**

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes : Demande de subventions

Le bureau rappelle la décision du 06/12/2022 de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes Jean AMBLARD.

Une étude de la solidité de la charpente doit être faite afin de s’assurer qu’elle peut accueillir les panneaux.

L’économie annuelle en électricité serait de 25 000 € soit un retour sur investissement sur 3 ans environ. Ce projet pourrait être réalisé en 2024 ou 2025.

Coût prévisionnel de l’opération : 15 000 € pour les études et 80 000 € pour les travaux.

Le bureau propose de demander des subventions comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	15 000 € HT	Département Dotation de Solidarité Territoriale	30 %	28 500 €
Travaux	80 000 € HT	Etat- DETR 2024	25 %	23 750 €
		ADEME- Installer des systèmes solaires combinés	25 %	23 750 €
		<i>Total aides publiques</i>	80 %	76 000 € HT
		Autofinancement	20 %	19 000 € HT
TOTAL	95 000 € HT	TOTAL	100 %	95 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.
- **Accepte** de demander les subventions proposées dans le tableau ci - dessus
- **Dit** que ce projet sera prévu au BP en 2024 ou 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 4- 2023/ N°1

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 27/09/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 29/09/2023
Et de la réception en Préfecture le 29/09/2023

Le Maire